

COMMUNE DE RANSPACH

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 février 2015

sous la présidence de Monsieur Jean-Léon TACQUARD, Maire.

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

M. Jean-Léon TACQUARD	Maire
M. Eric ARNOULD	Adjoint au Maire
Mme Anne-Catherine DREYER	Adjointe au Maire
M. Christophe ROBE	Adjoint au Maire, procuration à Mme Anne-Catherine DREYER
Mme Catherine PITROSKY	Adjointe au Maire
M. Frédéric RICHARD	Conseiller Municipal,
Mme Véronique GRETH	Conseillère Municipale
Mme Léa ZETTL	Conseillère Municipale
Mme Carole BOURRE	Conseillère Municipale
Mme Elisabeth SIRY	Conseillère Municipale
M. Hervé BLUNTZER	Conseiller Municipal
M. Michel PINCHEMEL	Conseiller Municipal, procuration à Mme Catherine PITROSKY
Mme Christelle PEREIRA	Conseillère Municipale, excusée
Mme Christelle KEMPF	Conseillère Municipale
M. Yannick BELOT	Conseiller Municipal

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Observations éventuelles PV du 22 décembre 2014
3. Acquisition d'un cityparc
4. Acquisition d'un véhicule Berlingo
5. Approbation des devis de travaux et coupes 2015 (forêt)
6. Fixation du loyer maison forestière 2015 (Ranspach – Mollau)
7. Bureau de vote élections départementales des 22 et 29 mars 2015
8. Demande de subventions
9. Bilan annuel EDF
10. Divers et communication

Monsieur Eric MEYER ainsi que sa fille Léa assistent à la séance, Léa devant préparer un travail scolaire sur la tenue d'une séance du Conseil Municipal.

N° 1 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Léa ZETTL, Conseillère Municipale, est désignée en qualité de secrétaire de séance. Elle sera assistée de Monsieur Claude EHLINGER, DGS.

N° 2 OBSERVATIONS EVENTUELLES DU PV DU 22 DECEMBRE 2014

Ce procès-verbal dont copie conforme a été adressée à tous les membres du Conseil Municipal, est approuvé à l'unanimité des présents.

Il convient de rectifier dans le point n°1 : « il » sera assisté de M. Claude EHLINGER, DGS.

N° 3 ACQUISITION D'UN CITYPARC

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 27 octobre 2014, concernant le projet d'acquisition d'un terrain multisports (cityparc) et d'une aire de jeux. L'installation de cette infrastructure sera réalisée dans la cour de l'école communale.

Cette opération se monte à :

Total HT de l'AGORESPACE	49 936,00 €
Total HT de l'Aire de jeux	6 053,00 €
TOTAL GLOBAL HT	55 989,00 €
TVA 20 %	11 197,80 €
TOTAL GLOBAL TTC	67 186,80 €

Fournisseur :

AGORESPACE 250 tout métal + Aire de jeux pour enfants

Par l'entreprise AGORESPACE S.A.S. – ZAC du Bois de Plaisance rue des Hureaux - 60280 VENETTE

Diverses subventions sont déjà accordées ou sollicitées :

- 15 480 € pour le terrain multisports et 1 875 € pour l'aire de jeux du Conseil Général du Haut-Rhin,
- 10 000 € de la part du Sénateur Jean-Marie BOCKEL (réserve parlementaire),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'acquérir ce terrain multisports (cityparc), pour un montant de 67 186,80 € TTC.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le bon de commande et toutes les pièces s'y référant.

N° 4 ACQUISITION D'UN VEHICULE BERLINGO (OCCASION)

Monsieur le Maire intéressé par l'affaire ne prend pas part à ce point et quitte la salle du Conseil Municipal.

Monsieur Eric ARNOULD, Adjoint au Maire, assure la présidence de la séance et précise au Conseil Municipal qu'au vu de l'état du parc des véhicules des services techniques il serait opportun d'acquérir un véhicule de type Berlingo pour les déplacements de l'équipe technique. Une bonne occasion est à saisir pour un montant 5 500 € auprès de la SARL SYLVA TECHNIC 1 rue de la Gare 68760 WILLER-SUR-THUR.

Ce véhicule mis en circulation le 26 septembre 2008 est de type diesel (deux places et compte 180 000 km).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord (13 voix pour) pour l'acquisition de ce véhicule d'occasion au prix de 5 500 €.

Monsieur Eric ARNOULD, Adjoint au Maire, est autorisé à signer le bon de commande.

Cette acquisition sera inscrite au Budget Primitif 2015 – section d'investissement compte 2182.

N° 5 APPROBATION DES DEVIS DE TRAVAUX ET COUPES 2015 (FORET)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme des travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes pour l'exercice 2015, à savoir :

- parcelles exploitées :	4-11-20-45-46-19-K49-28-33
- volume :	439 m3 de feuillus
	1 913 m3 de résineux avec chablis
	996 m3 de bois en long
	<u>65 m3</u> de fonds de coupes
	3 413 m3
- Recettes brutes HT	176 360 €
- dépenses :	71 810 € (salaires + charges)
	41 880 € (débardage)
	10 264 € (maîtrise d'œuvre)
	3 591 € (assistance gestion main-d'œuvre)
- bilan prévisionnel HT	38 196 €

Le programme des travaux patrimoniaux s'établit comme suit :

Travaux courant :

- maintenance du parcellaire :	840 €/HT
- sylviculture :	5 400 €/HT
- infrastructures :	15 270 €/HT
- travaux divers :	<u>1 500 €/HT</u>
	23 010 €/HT

Assistance technique :

Maîtrise d'œuvre	2 618.63 €/HT
------------------	----------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver, à l'unanimité des présents, l'ensemble du programme des travaux et coupes à effectuer en 2015.

ETAT D'ASSIETTE 2016 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'Etat d'assiette 2016 tel que présenté par l'ONF.

N° 6 FIXATION DU LOYER MAISON FORESTIERE 2015 (RANSPACH – MOLLAU)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2015, M. Jean-Jacques GIBAUD, agent de l'ONF, s'occupera de la forêt de la commune de Mollau en même temps que celle de Ranspach. Il convient par conséquent de définir les nouvelles modalités de répartition du loyer de la maison forestière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, compte tenu du loyer applicable en 2014 :

- fixe à 9 983 € le loyer de la maison forestière pour l'exercice 2015,
- décide de répartir ce loyer entre les communes de Mollau et de Ranspach au prorata des superficies forestières gérées par l'agent de l'ONF, soit :

superficie totale	:	1 204 ha
loyer annuel	:	9 983 €
coefficient	:	$\frac{9\,983}{1\,204} = 8,29152824$

Commune	Nbre hectares	Coefficient	Montant
Mollau	454	8,29152824	3 764 €
Ranspach	750	8,29152824	6 219 €
Total	1 204		9 983 €

Comme auparavant, le Conseil Municipal décide que ce loyer sera automatiquement réévalué chaque année (nouvel indice – 3^{ème} trimestre) et fera l'objet d'un certificat administratif établi et signé par le Maire.

N° 7 BUREAU DE VOTE ELECTIONS DEPARTEMENTALES DES 22 ET 29 MARS 2015

Le Conseil Municipal établit la composition des bureaux de vote pour les élections départementales du 22 et du 29 mars 2015.

Ce tableau sera adressé à tous les Conseillers en exercice.

N° 8 DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que le résultat définitif de la quête organisée dans la commune au profit du Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer s'élève à 2 701 €

Le Conseil Municipal examine les demandes de subventions suivantes, et décide :

- D'accorder une subvention (à l'unanimité) de 200 € à ACCORD 68 (service d'aide aux victimes),

- De ne pas donner suite aux demandes suivantes :
 - Association des Sclérosés en Plaque,
 - Union Départementale des Sapeurs-Pompiers,
 - AIDES,
 - Banque alimentaire du Haut-Rhin (la commune participant par ailleurs à la collecte d'aliments au mois de novembre de chaque année).

N° 9 BILAN ANNUEL EDF

Le bilan annuel fourni par EDF (janvier 2014 à décembre 2014) est communiqué pour information aux Conseillers Municipaux qui pourront le lire en détail au secrétariat de la Mairie.

N° 10 DIVERS ET COMMUNICATION

- La société CET produira un devis pour la mise en place d'un luminaire rue Creuse.
- M. et Mme Georges BERNA remercient le Conseil Municipal pour l'attention témoignée lors du 85^{ème} anniversaire de Monsieur Georges BERNA et remercient également pour la sortie organisée par la Mairie ainsi que pour le repas de Noël.
- Le mode d'emploi pour les élections départementales du 22 et 29 mars 2015 est remis à chaque Conseiller.
- Monsieur le Maire signale l'ouverture d'une deuxième classe de maternelle pour la rentrée 2015/2016. Il convient à cet effet d'aménager les locaux nécessaires au premier étage du bâtiment actuel de l'école maternelle.
- **Remplacement de l'ATSEM** mise à disposition par le Centre de Gestion du Haut-Rhin : se référant à la délibération n°4 du 22 décembre 2014, Monsieur le Maire précise que Mme Julie GISSY, ATSEM, est en congé de maladie depuis le 7 janvier 2015, puis en congé de maternité à compter de début avril prochain. Elle est remplacée par Mme Martine SIG qui est régulièrement mise à disposition par le Centre de Gestion pour pallier les absences dues aux visites médicales obligatoires ou cause de maladie.
Le Conseil Municipal prend acte que Mme Martine SIG assurera le remplacement jusqu'aux prochaines vacances d'été.

La séance est levée à 22h00.